

Rapport de gestion 2014

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra- obligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur.

Bilan

Actif	Annexe	2014 CHF	2013 CHF
Total des placements et des créances		44 887 244.47	44 434 196.90
Placements		0.00	0.00
Créances auprès de La Bâloise Vie SA		44 692 920.21	44 263 726.21
Créances en faveur des caisses de prévoyance		43 475 327.80	42 938 673.60
Créances en faveur de la fondation collective		28 498.60	54 201.70
Avoirs sur compte-courant auprès des employeurs		1 188 293.81	1 269 650.91
Autres créances	7.1	800.00	1 200.00
Placements directs et collectifs	4.2	194 324.26	170 470.69
Total de l'actif		44 887 244.47	44 434 196.90

Passif	Annexe	2014 CHF	2013 CHF
Total des dettes des caisses de prévoyance et fondation de prévoyance		32 439 133.90	32 409 229.97
Dettes des caisses de prévoyance		5 532 608.96	4 671 237.20
Prestations de libre passage et rentes		5 532 608.96	4 671 237.20
Banques / Assurances		27 298.60	53 401.70
Autres dettes envers banques et assurances		27 298.60	53 401.70
Autres dettes		26 879 226.34	27 684 591.07
Soldes débiteurs sur compte-courant auprès des employeurs		18 544 639.88	19 452 201.13
Autres Dettes	7.2	8 334 586.46	8 232 389.94
Réserves de contribution de employeurs	6.4	9 974 360.78	9 268 866.64
Fonds libres et réserves de caisses de prévoyance		2 471 749.79	2 754 100.29
Découverts des caisses de prévoyance		0.00	0.00
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		2 754 100.29	2 785 183.47
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		-94 850.15	51 118.57
Excédent de produits des caisses de prévoyance		82 015.80	209 055.85
Excédent de charges des caisses de prévoyance		-269 516.15	-291 257.60
Capital de la fondation		2 000.00	2 000.00
Total du passif		44 887 244.47	44 434 196.90

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 11.06.2015 à Bâle.

Patric Olivier Zbinden
Président

Felix Schmidt
Viceprésident

Compte d'exploitation

	Annexe	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		78 894 673.97	81 368 552.55
Cotisations des salariés		18 137 444.35	16 454 203.80
Cotisations des employeurs		36 858 000.35	34 844 045.75
Réduction des cotisations des tiers		-1 241 104.25	-1 692 870.25
Cotisations libérées de la prime et primes partielles		535 191.10	620 280.45
Primes uniques et rachats		22 441 443.40	29 015 324.85
Apports dans les réserves de contribution des employeurs		2 163 699.02	2 127 567.95
Prestations d'entrée		22 759 517.40	33 166 941.53
Apport de libre passage		4 698 565.85	7 663 457.65
Remboursements de versements anticipés EPL		383 287.00	714 016.65
Remboursements de versements de divorce		25 000.00	0.00
Reprises d'assurés		17 355 202.85	24 483 269.90
Apports aux fonds libres lors de reprise d'assurés		297 461.70	306 197.33
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		101 654 191.37	114 535 494.08
Prestations réglementaires		-28 316 630.25	-30 096 765.75
Total rentes		-5 248 176.55	-5 684 858.75
Rentes de vieillesse		-3 693 305.60	-3 843 124.60
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse		-6 807.80	-59 778.60
Rentes de survivants		-603 365.85	-676 385.10
Rentes d'orphelins		-13 435.40	-9 318.60
Rentes d'invalidité		-933 617.10	-1 095 431.85
Rentes pour enfants d'invalides		2 355.20	-820.00
Libération du paiement des primes		-587 734.20	-723 590.20
Libération du paiement des primes		-587 734.20	-723 590.20
Total prestations en capital		-22 480 719.50	-23 688 316.80
Prestations en capital à la retraite		-20 252 203.45	-21 930 098.55
Prestations en capital au décès		-2 228 516.05	-1 758 218.25
Prestations de sortie		-56 711 592.75	-58 304 197.11
Prestations de libre passage lors de sortie		-45 483 614.25	-43 986 658.60
Versements anticipés EPL		-6 107 324.75	-1 305 727.75
Versements pour divorce		-1 949 317.75	-767 143.55
Transferts à d'autres		-2 485 485.05	-11 017 904.55
Transferts de fonds libres lors de départs		-134 188.55	-61 445.93
Transferts des excédents lors de départ d'assurés		-244 235.10	-185 701.98
Transferts de réserves de contribution des employeurs lors de départs		-307 427.30	-979 614.75

	Annexe	2014 CHF	2013 CHF
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-85 028 223.00	-88 400 962.86
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-568 656.79	430 884.69
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses		94 850.15	-51 118.57
Dissolution / Constitution de réserves de contributions des employeurs		-663 506.94	482 003.26
Produits de prestations d'assurance		89 843 084.40	92 671 642.20
Prestations d'assurance		84 342 372.05	87 174 200.20
Parts aux excédents	7.3	5 500 712.35	5 497 442.00
Charges d'assurance		-106 111 749.90	-119 353 396.55
Primes d'épargne	7.4	-45 048 394.00	-41 516 240.30
Primes de risque	7.4	-8 221 260.20	-8 095 143.40
Primes brutes pour frais	7.4	-2 233 086.10	-2 253 801.70
Primes uniques aux assurances		-44 989 457.40	-62 093 858.20
Utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurance		-5 591 656.70	-5 341 008.35
Cotisations aux fonds de garantie		-27 895.50	-53 344.60
Résultat net de l'activité d'assurance		-211 353.92	-116 338.44
Résultat net de placements	6.3	23 853.57	34 136.69
Intérêts encaissés sur les avoirs	6.3.2	644 978.53	610 604.61
Charges d'intérêts résultant d'obligations	6.3.3	-589 103.13	-581 717.91
Intérêts sur réserves de contributions des employeurs	6.4	-41 987.20	-20 955.85
Intérêts sur fonds libres		-13 888.20	-7 930.85
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prév.	6.3.4.2	25 194.40	35 329.98
Coûts des placements	6.3.4.3	-1 340.83	-1 193.29
Autres produits	7.5	19 684.05	25 000.45

	Annexe	2014 CHF	2013 CHF
Rendement provenant des prestations de service fournies		20 044.00	24 222.20
Produits divers		-359.95	778.25
Autres charges	7.6	536.25	-675.25
Frais d'administration	7.6	-20 220.30	-24 325.20
Excédent des produits avant constitution de la RFV		-187 500.35	-82 201.75
Variation des fonds libres des caisse de prévoyance		187 500.35	82 201.75
Excédent des produits / Excédents des charges		0.00	0.00

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 11.06.2015 à Bâle.

Patric Olivier Zbinden
Président

Felix Schmidt
Viceprésident

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire (ci-après: la fondation collective) est une fondation au sens des art. 80 ss du CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises et institutions qui lui sont affiliées contractuellement et, dans la mesure où la législation le permet, également des indépendants ainsi que de leurs proches parents et survivants en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 1.1.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958
Statuts de la Fondation	Dernière adaptation au 05.09.1994
Règlement d'organisation	Dernière adaptation au 31.12.1994
Règlement de prévoyance	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. A ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance particuliers et les règlements de caisse afférents.
Règlement concernant la liquidation partielle et totale des caisses de prévoyance	Entrée en vigueur au 31.12.2007
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: NBS-3097
Fonds de garantie LPP	oui

1.3 Conseil de fondation (organe de gestion) / Droits de signature

Conseil de fondation	Fonction
Patric Olivier Zbinden, Basel	Président
Felix Schmidt, Freiburg (D)	Vice-Président
Peter Flury, Laufen	Membre
Felix Schwan, Zürich	Membre
Katharina Büeler, Aesch	Membre (jusqu'au 30.09.2014)
Droits de signature	Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux.

1.4 Administration / Adresse

L'administration est effectuée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire
 Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, Téléphone +41 58 285 85 85, Téléfax +41 58 285 70 70
 www.baloise.ch, CPP 40-171-0

1.5 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin, Bubendorf Telco Pension Services AG	jusqu'au 31.12.2014
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Roland Sauter	jusqu'au 31.12.2014
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel, Basel (BSABB)	

1.6 Caisses de prévoyances affiliés

	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	1 263	1 280

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2014	2013
Personnes assurées actives au 01.01.	4 440	4 553
→ Hommes	3 617	3 708
→ Femmes	823	845
Personnes assurées actives au 31.12.	4 613	4 440
→ Hommes	3 771	3 617
→ Femmes	842	823
Modifications personnes assurées actives		
+ Entrée	741	460
→ Hommes	597	333
→ Femmes	144	127
- Sortie	568	573
→ Hommes	443	424
→ Femmes	125	149
Dont départ	537	540
→ Hommes	418	396
→ Femmes	119	144
Dont retraite	11	9
→ Hommes	10	8
→ Femmes	1	1
Dont décès	2	2
→ Hommes	2	1
→ Femmes	0	1
Dont transfert rentiers AI	18	22
→ Hommes	13	19
→ Femmes	5	3

Les personnes partiellement invalides sont comptabilisées comme bénéficiaires de rente.

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2014	2013
Rentes de vieillesse au 01.01.	207	207
→ Hommes	135	130
→ Femmes	72	77
Rentes de vieillesse au 31.12.	209	207
→ Hommes	140	135
→ Femmes	69	72
Modifications rentes de vieillesse		
+ Entrée	11	9
→ Hommes	10	8
→ Femmes	1	1
- Sortie	9	9
→ Hommes	5	3
→ Femmes	4	6
Rentes d'enfant de pensionné au 01.01.	7	9
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	2
Rentes d'enfant de pensionné au 31.12.	7	7
Rentes d'invalidité au 01.01.	125	143
→ Hommes	106	113
→ Femmes	19	30
Rentes d'invalidité au 31.12.	108	125
→ Hommes	87	106
→ Femmes	21	19
Modifications rentes d'invalidité		
+ Entrée	18	22
→ Hommes	13	19
→ Femmes	5	3
- Sortie	35	40
→ Hommes	32	26
→ Femmes	3	14

	2014	2013
Rentes d'enfant d'invalidé au 01.01.	1	1
+ Entrée	0	0
- Sortie	0	0
Rentes d'enfant d'invalidé au 31.12.	1	1
Rentes de conjoint/partenaire au 01.01.	52	53
→ Hommes	4	3
→ Femmes	48	50
Rentes de conjoint/partenaire au 31.12.	49	52
→ Hommes	3	4
→ Femmes	46	48
Modifications rentes de conjoint/partenaire		
+ Entrée	4	4
→ Hommes	0	1
→ Femmes	4	3
- Sortie	7	5
→ Hommes	1	0
→ Femmes	6	5
Rentes temporaires de survie au 01.01.	4	3
→ Hommes	0	0
→ Femmes	4	3
Rentes temporaires de survie au 31.12.	2	4
→ Hommes	0	0
→ Femmes	2	4
Modifications rentes temporaires de survie		
+ Entrée	0	1
→ Hommes	0	0
→ Femmes	0	1
- Sortie	2	0
→ Hommes	0	0
→ Femmes	2	0
Rentes d'orphelin au 01.01.	6	8
+ Entrée	1	0
- Sortie	0	2
Rentes d'orphelin au 31.12.	7	6
Total (nombre)	383	402

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la Bâloise Vie SA, propose une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité.

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de prévoyance détermine le financement elle-même dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'ampleur et le montant du financement dans le règlement de caisse.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des prestations supplémentaires sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés et évalués comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Placements directs et collectifs:

La partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune de la fortune est investie auprès de La Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, et dans des actions et des fonds de placements.

Créance auprès de LA BÂLOISE et autres créances:

La fortune est placée à la valeur nominale.

Avoirs sur compte-courant auprès de l'employeur:

Cotisations de l'employeur et intérêts du compte-courant impayés à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes comme l'année précédente sont applicables.

5 Couverture des risques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance.

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

5.2 Explications des actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

Capital de couverture / Total de l'avoir de vieillesse	2014 CHF	2013 CHF
Capital de couverture des actifs au 01.01.	550 187 830.00	504 896 092.00
→ Dont avoir de vieillesse surobligatoire	550 187 830.00	504 896 092.00
Capital de couverture des actifs au 31.12.	573 598 869.00	539 986 938.00
→ Dont avoir de vieillesse surobligatoire	573 598 869.00	539 986 938.00
Capital de couverture des bénéficiaires de rente au 01.01.	59 279 955.00	71 876 444.00
→ Dont capital de couverture des rentes de vieillesse	42 424 307.00	43 180 900.00
→ Dont capital de couverture des rentes pour cause de décès	6 532 853.00	6 591 860.00
→ Dont capital de couverture des rentes d'invalidité	10 322 795.00	22 103 684.00
Capital de couverture des bénéficiaires de rente au 31.12.	58 094 095.00	59 279 955.00
→ Dont capital de couverture des rentes de vieillesse	43 385 973.00	42 424 307.00
→ Dont capital de couverture des rentes pour cause de décès	6 472 970.00	6 532 853.00
→ Dont capital de couverture des rentes d'invalidité	8 235 152.00	10 322 795.00
Total du capital de couverture	631 692 964.00	599 266 893.00

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport du 17.02.2015, l'expert de la CP confirme au 31.12.2014 que la fondation collective garantit, en tout temps, que ses obligations peuvent être remplies, que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et qu'aucune caisse se trouve en situation de découvert.

5.4 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est de 100 % au moins pour la fondation collective, ainsi que pour les caisses de prévoyance avec assurance en valeur totale.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Gestion de la fortune:

La fortune de la Fondation est gérée par l'Asset Management de la Bâloise-Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA en observant les prescriptions fédérales relatives aux placements et les prescriptions sur la séparation.

Rétrocessions:

Etant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions. (cf. 5.1)

6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de La Bâloise pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de révision de la Fondation.

6.2.1 Principes d'établissement des comptes réglementaires

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement du dividende à la Bâloise-Holding. Elle diffère ainsi, tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires, des résultats, qui ont été publiés le 26.03.2015 selon les normes IFRS par le Groupe de la Bâloise.

Ci-joint l'ensemble des résultats vie collective Suisse:

	2014 en millions de francs	2013 en millions de francs
Résultat des placements	202	144
Résultat des risques	106	108
Résultat des frais	-3	-7
Variation des provisions techniques	-164	-103
Attributions au fonds d'excédents	-70	-93
Résultat du compte d'exploitation	71	49

6.2.2 Justification du respect du pourcentage minimum dans les affaires vie collective Suisse

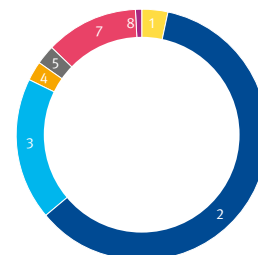
La loi exige qu'au moins 90 % des produits bruts appartiennent aux assurés et 10 %, au maximum, aux actionnaires. En attribuant 93,1 % (année précédente: 94,4 %) des produits aux assurés, la Bâloise Vie SA se trouve au dessus des exigences légales.

		2014 en millions de francs		2013 en millions de francs	
Produits bruts, affaires soumises au pourcentage minimum	100 %	659	100 %	566	
Prestations en faveur des assurés, affaires soumises au pourcentage minimum	93,1 %	614	94,4 %	535	

6.2.3 Présentation des placements par catégorie

Portefeuille de placement des capitaux provenant de la prévoyance professionnelle auprès de la Bâloise Vie SA:

	en %	en 1000 CHF
Fonds liquides et dépôts à terme	2,34	390 617
à intérêt fixe	61,15	10 216 858
Hypothèques et autres créances en valeur nominale	17,12	2 861 129
Actions et parts de fonds de placement	4,65	777 750
Private Equity et Hedge Funds	2,82	470 966
Placements en participation et entreprises liées ou associées	-	-
Immobilier	11,86	1 981 327
Autres placements de capitaux	0,06	10 512
Total	100,00	16 709 159



Source: Mémento - Compte d'exploitation prévoyance professionnelle (édition 2014)

Total 16 709 mio CHF (selon la valeur comptable 31.12.2014)

6.3 Explications du résultat net des placements

6.3.1 Taux d'intérêts fixés par la Bâloise Vie SA

	2014 en %	2013 en %
Compte courant (intérêts débiteurs)	4,000	3,750
Compte courant (intérêts créditeurs)	0,250	0,125
Fonds libres et réserves de contributions des employeurs	0,500	0,250

6.3.2 Produits des intérêts sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie	2014 CHF	2013 CHF
Intérêts sur comptes-courants	392 712.35	375 184.15
Intérêts sur fonds libres	252 266.18	235 420.46
Total des produits des intérêts sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie	644 978.53	610 604.61

6.3.3 Charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise Vie SA	2014 CHF	2013 CHF
Intérêts du compte-courant avec employeurs	-20 404.15	-22 132.85
Intérêts sur comptes d'attente	-568 698.98	-559 585.06
Total charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise Vie SA	-589 103.13	-581 717.91

6.3.4 Placements directs des caisses de prévoyance

À la fin de l'année, une caisse de prévoyance détenait des placements directs.

6.3.4.1 Relevé des placements	31.12.2014 CHF
Fondation de placement de la Bâloise	194 326.26
Total placements directs des caisses de prévoyance	194 326.26

6.3.4.2 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	2014 CHF	2013 CHF
Bénéfices de cours non réalisés sur titres	25 194.40	35 329.98
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	25 194.40	35 329.98

6.3.4.3 Frais de gestion de la fortune indiqués/placements directs des caisses de prévoyance	2014 CHF	2013 CHF
Total de tous les indicateurs de frais pour les placements collectifs	-1 340.83	-1 193.29
Total des frais de gestion de la fortune	-1 340.83	-1 193.29
En % des parts de fortune dont les frais sont transparents (2014: 194'327)	0.690%	0.700%

Au sein de ces placements directs, la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire ne dispose d'aucune part de fortune non transparente. Le niveau de transparence des frais atteint ainsi 100 %.

6.4 Explications de la réserve de contributions des employeurs	2014 CHF	2013 CHF
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 01.01.	9 268 866.64	9 729 914.05
Apports directs des employeurs	1 888 369.00	1 772 370.70
Apports résultant des reprises de contrats	275 330.02	355 197.25
Résultat net des réserves de contributions des employeurs	65 840.77	55 092.54
Utilisation des réserves de contributions de l'employeur	-1 524 045.65	-2 643 707.90
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 31.12.	9 974 360.78	9 268 866.64

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres créances

Il s'agit principalement des demandes de restitution des prestations aux assurés versées en trop ou à tort mais également des actifs de régularisation et de l'impôt anticipé récupérable auprès de l'AFC.

7.2 Autres dettes

Des montants versés, mais non imputés, en cas de reprises de caisses de prévoyance, ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des versements en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

7.3 Parts aux excédents	2014 CHF	2013 CHF
Excédents immédiats pour le financement des cotisations	24 157.30	34 299.05
Apports uniques en augmentation des avoirs de vieillesse	5 408 427.45	5 275 090.15
Accumulation des parts aux excédents et des fonds libres	68 127.60	188 052.80
Total parts aux excédents Total Überschussanteile	5 500 712.35	5 497 442.00

Toutes les parts aux excédents sont transmises aux caisses de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités des caisses de prévoyance, elles sont utilisées en augmentation des avoirs de vieillesse.

7.4 Primes d'assurance	2014 CHF	2013 CHF
Primes d'épargne	-45 048 394.00	-41 516 240.30
Primes de risque (invalidité et décès)	-8 221 260.20	-8 095 143.40
Primes brutes pour frais	-2 233 086.10	-2 253 801.70
Total primes d'assurance	-55 502 740.30	-51 865 185.40

Les primes brutes pour frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci vont être mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance-vie collective. (cf. 6.2)

7.5 Autres produits	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	15 214.00	17 921.85
Frais pour versements anticipés EPL	4 830.00	5 200.00
Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	-359.95	1 100.35
Total autres produits	19 684.05	24 222.20

7.6 Frais d'administration	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement	-15 390.30	-18 024.85
Frais pour versements anticipés EPL	-4 830.00	-5 200.00
Subsides de la Bâloise Vie SA en couverture des pertes	0.00	-1 100.35
Total des autres frais	-20 220.30	-24 325.20
Frais résultant de prétentions récursives	536.25	-675.25
Total des autres frais	536.25	-675.25

Les frais d'administration indiqués dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport à la liquidation (partielle) de certaines caisses de prévoyance, les frais pour le versement anticipé EPL ainsi que les frais de sommation et d'encaissement.

La Bâloise Vie SA traite l'ensemble des coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre du contrat collectif conclu avec la Bâloise Vie SA au sein de ses activités d'assurance-vie collective. Pour les prestataires externes, les factures suivantes ont été réglées par la Bâloise Vie SA dans le cadre du contrat collectif:

	CHF
Organe de révision	7 786.80
Expert en caisses de pension	2 322.00
Autorité cantonale de surveillance et Commission de haute surveillance	4 800.00
Assurance responsabilité civile patrimoniale	7 059.20
Prévoyance Professionnelle Suisse	745.20
Total	22 713.20

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Au 1^{er} janvier 2017, l'organe suprême devra être constitué paritairement.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Renonciation à l'utilisation par les employeurs de la réserve de contributions des employeurs

Il n'existe aucune réserve de contributions des employeurs assortie d'une renonciation à l'utilisation.

9.2 Liquidations partielles

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence, les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2007.

10 Événements postérieures à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Montant des arriérés au 31.3. de l'année suivante

	2015 CHF/nombre	2014 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	53 330.95	35 915.40
Employeurs concernés en procédure de rappel	5	4
Arriérés en poursuites	0.00	31 076.45
Employeurs concernés par la mise en poursuites	0	1
Arriérés: (sursis concordataires ou faillites)	105 880.55	107 874.70
Employeurs concernés par le sursis concordataire ou la faillite	4	5
Arriérés avant couverture par Fonds de Garantie	100 043.80	88 377.70
Employeurs concernés avant couverture par Fonds de Garantie	2	1
Total montants des arriérés	259 255.30	263 244.25
Total employeurs concernés	11	11

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 11.06.2015 à Bâle.

Patric Olivier Zbinden
Président

Felix Schmidt
Vize-Président

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch

Bâloise-Fondation collective pour la
prévoyance professionnelle extraobligatoire
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Bâle

Tél. +41 58 285 85 85

Fax +41 58 285 90 73

serviceclientele@baloise.ch